

## Règlement officiel des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INTERCLUBS SENIOR Saison 2008-2009

### Article 1 : Généralités

Le Championnat Départemental Interclubs oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Nord de Badminton.

Il comporte 4 ou 5 divisions.

Les divisions 1, 2, et 3 sont composées d'une poule unique de 12 équipes.  
La Division 4 est composée d'une ou plusieurs poules.

Dans tous les cas, ce championnat comportera un nombre de divisions déterminées par rapport au nombre d'équipes inscrites.

### Article 2 : Inscription des équipes

Les équipes sont inscrites d'office aux championnats interclubs dans la division où elles se trouvaient la saison précédente, sauf promotion, ou relégation (voir Art 3).

Si un club inscrit une équipe en moins, c'est l'équipe la moins bien classée qui est supprimée.

Une équipe nouvelle intègre automatiquement la division la plus basse.

Une demande pour intégrer une autre division peut être faite à la commission interclubs par écrit, celle-ci ne peut être acceptée qu'en cas de désistement d'une équipe dans la division souhaitée.

Ce Championnat interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.

L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet

Ce bulletin d'engagement doit être retourné par courrier accompagné d'un chèque de **20 euros** d'inscription par équipe, et un chèque de caution de **150 euros par équipe**

**IMPERATIVEMENT avant le : 12 octobre 2008 dernier délai**

Les chèques doivent être libellés au nom : **CODEP 59** et être envoyés à l'adresse suivante :

Comité Départemental du Nord de Badminton  
Maison Départementale du Sport  
26, rue Denis PAPIN  
59 650 - VILLENEUVE D'ASCQ

**ATTENTION** : Toute équipe n'ayant pas fait parvenir son bulletin d'engagement et ses chèques dans les délais ne sera pas retenue.

L'inscription aux interclubs Départementaux impose le fait de **recevoir autant de journées que d'équipes inscrites**. La plupart des journées ne nécessitant que quatre terrains minimum.

### Article 3 : Promotion et Relégation

A l'issu de la saison sportive, les divisions seront constituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

- L'équipe classée première de la Division 1 accédera DIRECTEMENT aux interclubs Régionaux, la saison suivante.
- Si plusieurs places sont disponibles en " Régionale" les équipes y accéderont dans l'ordre du classement en priorité.
- En cas de refus, l'équipe suivante peut y prétendre, puis le troisième si besoin est.
- Si l'équipe classée **première** refuse d'accéder en « Régionale » il ne lui sera plus possible la saison suivante d'aligner de joueurs classés B et C.

A l'issu de la saison sportive, les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> des divisions 2, 3 et 4 accèdent à la division supérieure, les équipes classées dernières et avant dernières des divisions 1, 2 et 3 descendent en division inférieure.

Un club qui refuserait la montée d'une équipe de D2 en D1, ou de D3 en D2 serait exclu de la compétition pour toute la saison, et ses équipes, et seraient reclassées la saison suivante en dernière division.

**NOTA :** Les divisions 1,2 et 3 ne peuvent comporter qu'une seule équipe d'un même club.

En cas d'accession, en D1 ou D2 d'une équipe dont le club est déjà représenté dans cette division, c' est l' équipe classée au rang suivant qui peut prétendre à l' accession.

Si une équipe est reléguée de Régional, ou National, en Départemental, et qu'une équipe du même club y figure déjà, celle ci est reléguée à la division inférieure.

Une équipe qui ne se réinscrit pas fait monter automatiquement toutes les équipes derrière elle d'une place.

### Article 4 : Composition des équipes

Les équipes doivent être composées de joueurs possédant un classement ne dépassant pas le niveau suivant dans le tableau le plus élevé (S, D ou M) à savoir :

- Division 1 : Limite de classement = B1
- Division 2 : Les joueurs ne pourront être classés plus de C1
- Division 3 : Les joueurs ne pourront être classés plus de D1
- Division 4 : Les joueurs ne peuvent être classés plus que D3

Chaque rencontre est constituée de 6 matches :

- 3 Simples messieurs
- 1 Simple dame
- 1 Double messieurs
- 1 Double mixte

Chaque équipe doit être composée au minimum de 3 messieurs et 1 dame.

Les joueurs ne peuvent pas participer à plus de 2 matches par rencontre, **dont un seul simple.**

Une équipe ne peut présenter plus d'un seul muté, ni plus d'un seul étranger **en D1.**  
(Une demande d'assimilation peut-être faite à la ligue).

En aucun cas, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions d'un Championnat National ou d'un championnat à l'étranger comme prévu par le règlement Fédéral du Championnat de France Interclubs.

Les joueurs doivent être en règle de leur licence.

Les joueurs des catégories Juniors, Cadets et vétérans devront être en règle de leur surclassement pour pouvoir participer.

En cas de non respect de ces règles, les sanctions prévues par le règlement seront automatiquement appliquées.

#### **Article 5 : Liste des joueurs engagés**

Au plus tard deux semaines avant la première journée, c'est à dire : **le 2 novembre 2008**, chaque club devra faire parvenir à la commission Interclubs, la liste des joueurs "TITULAIRES" pour chaque équipe inscrite, et la liste globale des "REPLACANTS" sur les formulaires fournis à cet effet.

Le total des classements des titulaires d'une équipe ne peut être supérieur au total de ceux d'une équipe d'une division Départementale supérieure (voir Art 6).

La commission Interclubs contrôlera l'exactitude des informations, et si celles-ci sont conformes à la réglementation Départementale.

Chaque équipe devra comporter 3 joueurs, et 1 joueuse TITULAIRES

Si le nombre de TITULAIRES est inférieur à 3H et 1D, l'équipe ne sera pas qualifiée.

Les joueurs TITULAIRES ne peuvent pas jouer dans une division inférieure.

Ils pourront être alignés UNE JOURNEE dans une division supérieure mais ne peuvent avoir un classement supérieur au joueur qu'il remplace

Le nombre de REPLACANTS n'est pas limité.

Un joueur "REPLACANT" peut jouer dans n'importe quelle division.

Un joueur "REPLACANT" ne peut avoir un classement SUPERIEUR au TITULAIRE qu'il remplace.

Un nouveau joueur peut être intégré à une équipe, un remplaçant peut devenir titulaire, un titulaire peut devenir remplaçant

Toute modification doit avoir été transmise par email : le Dimanche minuit précédent la journée de rencontre au Comité Départemental.

Lors de la mise à jour des classements début février 2009, un joueur dépassant le plafond des classements autorisés pourra continuer de jouer dans la division où il est TITULAIRE.

#### **Article 6 : Estimation de la valeur d'une équipe**

NC:	1 pt	C4 :	6 pts	B4 :	10 pts
D4:	2	C3 :	7	B3 :	11
D3:	3	C2 :	8	B2 :	12
D2:	4	C1 :	9	B1 :	13
D1:	5				

**> Le classement de référence est le classement de simple.**

#### **Article 7 : Organisation des rencontres**

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation annoncée sur le site du Comité Départemental.

L'organisateur doit lancer les premiers matches à l'heure prévue.

Un joueur est déclaré forfait 5 minutes après l'appel de leur match.

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci 20 minutes avant le début des rencontres sur le document prévu à cet effet qui lui sera remis sur place par l'organisateur de la journée.

L'ordre des rencontres est décidé par le club organisateur.

En simple messieurs, le joueur le mieux classé joue le simple 1, le suivant en simple 2, etc.

En cas de classement identique, le capitaine de l'équipe est responsable du choix.

Le classement par points Fédéral n'intervient pas pour hiérarchiser les classements identiques des joueurs.

Un juge arbitre, si possible, veillera au respect du règlement.

En cas d'absence de juge arbitre, l'organisateur du tournoi est responsable de l'application des règles fédérales et du présent règlement.

Les matches sont joués suivant les règles de la FFBA.

Les tenues vestimentaires devront être conformes au règlement.

Les volants sont fournis par les joueurs

> En division 1 : les rencontres se disputeront en volants plumes homologués par la FFBA.

> En Division 2 : les rencontres se disputeront en volants plastiques MAVIS 500, toutefois les joueurs classés C<sub>4</sub> et plus pourront imposer l'utilisation de volants plumes homologués par la FFBA :

- Dans le cas où ils rencontrent un autre joueur classé C<sub>4</sub> ou plus, les volants sont fournis en partage par chacun d'entre eux.

- Dans le cas où l'autre joueur est d'un classement inférieur à C<sub>4</sub>, les volants plumes sont à fournir intégralement par les joueurs classés C<sub>4</sub> et plus.

> En division 3, 4 et 5 : le volant en plastique Mavis 500 sera prioritaire

**Dans tous les cas, si les 2 joueurs sont d'accord, le volant peut être suivant leur convenance**

Une équipe ne comportant que 2 joueurs sera déclaré forfait.

Lors de chaque rencontre :

- > Un match gagné rapporte 1 point pour l'équipe.
- > Un match perdu est compté 0
- > Un match forfait : -1

Le juge arbitre aura la possibilité de disqualifier une équipe qui aurait volontairement concédé des matches, dans le but de favoriser ou porter préjudice à une autre équipe.

Dans ce cas, l'équipe disqualifiée voit toutes ses rencontres déjà réalisées, et celles restant à jouer, annulées. L'équipe est classée dernière de sa division et reléguée dans la division inférieure la saison suivante.

A noter :

- Le calendrier sera mis à jour sur le site du Comité Départemental.
- Le lieu et l'heure des rencontres y figureront.
- Aucun message ne sera demandé aux organisateurs mais ils ne sont pas non plus interdits.

#### **Article 8 : Remontée des résultats**

Le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultat pré-remplies qui seront téléchargeable sur le site du comité Départemental, pour collecter les scores des matches et des rencontres.

Il n'est pas nécessaire de totaliser les sets et les points, le Comité Départemental s'en charge.

Il devra faire parvenir celles ci avant le Dimanche soir suivant par courrier au :

Comité Départemental du Nord de Badminton  
Maison Départementale du sport  
26, rue Denis PAPIN  
59650 - VILLENEUVE D'ASCO

Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise a jour de leur classement.

Tout retard pour l'envoi des résultats sera sanctionné par une amende de dix euros (10€).

Chaque organisateur devra également transmettre le résultat des rencontres le soir même par l'insertion d'un commentaire sur le site du Comité départemental.

### **Article 9 : Sanctions**

Le forfait d'une équipe est comptabilisé par -1 par rencontre.

Lors de chaque rencontre, un match forfait entraînera une amende de 10 € par match et sera comptabilisé -1 au classement et perdu en 2 sets de 21 - 0

Joueur trop classé pour la division entrainera match perdu, 0 pt, pour le match (2 set 21- 0)

Joueur décalé sur une rencontre SH1-SH2-SH3 :

- > si SH1 à la place de SH2 : SH2 perdu, 0 pt (2 sets 21 – 0)
- > si SH2 a la place de SH3 : SH3 perdu 0 pt (2 sets 21 – 0)
- > si S1 a la place de SH3 : SH3 perdu, 0 pt ( 2 sets 21 – 0)

Retard dans l'envoi des résultats entrainera 10€

Club ne recevant pas (créneau proposé non disponible) : 30€ par refus.

Joueur non licencié ou non en règle de son surclassement entrainera 10€ par rencontre, match perdu et -1 (2 sets 21- 0) pour chaque match joué.

### **Article 10 : Le classement**

- Chaque rencontre gagnée contre une autre équipe rapporte 2 points.
- Un match nul apporte 1 point.
- Un match perdu apporte 0 point
- Un match forfait est compté -1point

En cas d'égalité au classement, seront pris en compte, dans l'ordre :

- La différence de rencontres gagnées et perdues sur l'ensemble du championnat.
- La différence de matches individuels gagnes et perdus sur l'ensemble du championnat.
- La différence de sets gagnés et perdus sur l'ensemble du championnat.
- La différence de points gagnés et perdus sur l'ensemble du championnat.

### **Article 11 : Récompenses**

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION 1, 2, 3, 4, ....

Une coupe ou trophée est offert aux équipes championnes Départementales lors de l'assemblée générale de la saison.

## **Article 12 : Calendrier**

- 1ere journée : Dimanche 16 /11/08
- 2eme journée : Dimanche 07/12/08
- 3eme journée : Dimanche 11/01/09
- 4eme journée : Dimanche 08/02/09
- 5eme journée : Dimanche 22/03/09

### **Aucune modification du calendrier ne sera acceptée, sauf en cas d'intempérie grave**

Dans ce cas, la journée sera reportée sur décision de la commission Interclubs, en accord avec la ligue du NPC à une date choisie en coordination avec celle-ci.

www.badnord.com